

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2022\_088 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "RESPONSABLE STEP ET PR"**

### **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Inscrits dans le Projet de Territoire 2021-2026, le développement économique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie durable sont les 3 priorités stratégiques qui structurent le développement des 25 communes du Bassin d'Aurillac pour les futures années.

Le service du Grand Cycle de l'Eau participe activement à cette politique en garantissant un fonctionnement et une progression de ses ouvrages en totale conformité avec les évolutions réglementaires et technologiques afin de préserver l'environnement et le cadre de vie de ce territoire.

Afin de contribuer au renforcement du pôle STEP et PR qui garantit le bon fonctionnement (exploitation et optimisation) des 38 stations d'épuration réparties sur l'ensemble du territoire de la CABA, avec des types de traitements différents, et de piloter l'exploitation et la maintenance des postes de relèvement, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi contractuel de chargé de mission « Responsable STEP et PR » pour une période de 2 ans 11 mois 11 jours, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8 disposition 2. Les missions et les conditions de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer, en l'absence de candidats statutaires, un poste de chargé de mission « Responsable STEP et PR » en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8 disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

**Missions :**

- assurer le pilotage de l'exploitation ainsi que la maintenance des stations d'épuration, des postes de refoulement et de relèvement ;
- encadrer et manager les équipes ;
- participer aux études et projets de secteur en lien avec le développement du territoire ;
- identifier et proposer les pistes d'amélioration pour l'exploitation.

**Caractéristiques :**

Statut : Agent non titulaire  
Niveau de rémunération : IB 382 IM 352  
Régime indemnitaire : RIFSEEP institué par délibération n° DEL\_2019\_206 du 17 décembre 2019 modifiée, attaché au groupe de fonctions B2  
Régime de travail : Temps complet  
Durée : 2 ans 11 mois 11 jours

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Assainissement.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.